



COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°06

Réunion de bureau du 04 octobre 2019

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : MM. Youssef SIAD - Claude CASTROFLORIO - Sébastien CHILOTTI - Julien NUCERA - Roger ATTALI - Alexandre MARY

Excusés: MM. Laurent CAPPATTI – Jacques THAON

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N°05 du 27 septembre 2019.

1. CORRESPONDANCES

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2. DÉPARTEMENT TECHNIQUE

La CDA a reçu en commission de M. ABOURRI Anis, décision prise par PV distinct.

Le dimanche 29 Septembre s'est déroulé au stade Leo Lagrange à Toulon, un stage spécifique arbitre assistant de Ligue. A cette occasion il a été présenté aux stagiaires les futurs tests physiques de type CODA et ARIET qu'ils devront satisfaire dans le futur.

Les cours des candidats arbitres ont débuté cette semaine. Lundi 30 septembre au stade de la Paoute à Grasse, Mardi 1 octobre au Centre d'Animations et Loisirs de Nice Bon

Voyage, et Mercredi 2 octobre à la salle de presse du Parc des Sports Charles Ehrmann. Le président prépare la formation de nouveaux arbitres traitée par l'IR2F Méditerranée et qui se déroulera en fin d'année civile en partenariat avec l'OGCNICE. Les dates seront fixées prochainement en fonction des disponibilités des formateurs ainsi que des locaux.

Du 18 au 20 Octobre aura lieu à Nice un tournoi international U14 ; 9 arbitres seront désignés pour y officier.

3. DÉPARTEMENT CONTRÔLES

Les 28 et 29 septembre 2019, 3 contrôles et 2 parrainages ont eu lieu.

4. DÉPARTEMENT DÉSIGNATIONS

La CDA a finalisé les désignations pour la journée des 05 et 06 Octobre.

Le département désignations a accompli un travail exemplaire pour organiser avec efficacité les désignations du festival U12-U13 qui se déroulera le 12 Octobre 2019 en présence de 40 arbitres sur 10 sites différents et en présence d'un accompagnateur sur chacun d'eux.

Fin de séance : 22h30.

Le Président de la CDA :
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire de séance :
M. MARY Alexandre